

ANNEXE 3

GUIDE DE PRÉSENTATION D'AVIS SUR LES VARIANTES DU TRACÉ

Guide de présentation d'avis sur les variantes de tracé

Ce guide vise à permettre aux organismes de fournir un avis sur les variantes et les segments de tracé proposés par Hydro-Québec dans le cadre des études d'avant-projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan.

L'utilisation du guide facilitera la compilation et l'analyse des avis et commentaires par Hydro-Québec. Les éléments d'information transmis doivent donc être les plus précis, les plus factuels et les plus explicites possibles afin de permettre leur intégration au processus décisionnel menant au tracé de moindre impact environnemental.

Il n'est toutefois pas nécessaire qu'un organisme remplisse le présent formulaire pour que son avis soit considéré. Toute position, exprimée de façon officielle et transmise dans le délai prescrit, sera considérée comme un avis par Hydro-Québec.

Le présent guide est divisé en trois sections :

- la section 1 cherche à valider les données d'inventaire du milieu naturel et du milieu humain de votre territoire ainsi qu'à recueillir vos commentaires sur ces données ;
- la section 2 cherche à obtenir l'appréciation de votre organisme sur les segments et les variantes de tracé proposés par Hydro-Québec ainsi que vos propositions d'amélioration, le cas échéant ;
- la section 3 permet d'identifier l'organisme que vous représentez.

Présentation des variantes de tracé

Le document d'information n° 2 sur la ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan présente les segments et les variantes de tracé établis par Hydro-Québec ainsi que les principales caractéristiques des milieux traversés. Rappelons que quatre variantes de tracé sont proposées, soit :

- la variante 1 reliant les points A, B, C, D, E et F ;
- la variante 2 reliant les points A, B, G, C, D, E et F ;
- la variante 3 reliant les points A, B, G, H E et F ;
- la variante 4 reliant les points A, B, G, H, D, E et F.

On peut consulter les cartes d'inventaire, à l'échelle de 1 : 40 000, aux endroits suivants pendant les heures normales d'ouverture :

- bureau d'Hydro-Québec de Hull, situé au 200, Jean-Proulx, Hull, (téléphone : 1-800-465-1521, poste 6022) ;
- bureau d'Hydro-Québec de Saint-Antoine-des-Laurentides, situé au 333, boul. Jean-Paul-Hogue, 1^{er} étage, Saint-Antoine (téléphone : (450) 565-2210, poste 2051) ;
- Communauté urbaine de l'Outaouais, située au 25, rue Laurier, 5^e étage, Hull (téléphone : (819) 770-1380, poste 306) ;
- MRC des Collines-de-l'Outaouais, située au 216, chemin d'Old-Chelsea, Old Chelsea (téléphone : (819) 827-0516, poste 23) ;
- MRC de Papineau, située au 266, rue Viger, Papineauville, (téléphone : (819) 427-6243) ;
- Bibliothèque de Saint-Jovite, 901 rue Ouimet, communiquer avec madame Christiane Langlois (téléphone : (819) 425-2337).

Section 3 — Vos coordonnées

Nom et adresse de votre organisme :

réserve faunique Papineau-Labellé (Séguin)
C.P. 100 443 route 309,
val-de-Bois (Québec)
J0X-3C0

Signature et envoi

La présente formule d'avis et de commentaires peut être accompagnée d'une résolution de l'organisme. Elle doit être signée par la personne qui l'a remplie et contresignée par le responsable de l'organisme.

Document rempli par : nom : Nicolas Bergeron
fonction : Biologiste, Technicien
date : 2000/01/05

Document approuvé par : nom : CLAUDE BEAUPRÉ
fonction : Directeur de la réserve
date : 2000/01/05

Résolution jointe : date : N/A

Date limite de réception des avis: 7 janvier 2000

Adresse d'expédition: Hydro-Québec
Noël Bélanger
Conseiller – Relations avec le milieu
333, boul. Jean-Paul-Hogue, 1^{er} étage
Saint-Antoine-des-Laurentides (Québec)
J7Z 6Y3
Téléphone : (450) 560-5451
Télécopieur: (450) 565-2133

Si vous avez besoin d'espace additionnel pour exprimer votre avis sur un sujet, utilisez des feuilles séparées que vous joindrez au présent document.

**Hydro-Québec vous remercie du temps
que vous avez consacré à remplir ce guide**

Nous vous demandons de prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mise en garde

Le présent guide de consultation constitue l'un des éléments qu'Hydro-Québec prendra en considération dans le processus d'établissement du tracé de moindre impact de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan. Les avis et commentaires formulés par les publics doivent être mis en relation avec l'ensemble des résultats de l'étude d'impact.

Section 1 — Les inventaires des milieux naturel et humain

Veuillez cocher le ou les segments de tracé qui vous touchent directement (ex : territoire de MRC, de municipalité, pratique d'activités récréatives, résidence, chalet, etc.)

Segment A-B :	<input type="radio"/>	Segment B-G :	<input type="radio"/>
Segment B-C :	<input type="radio"/>	Segment G-C :	<input type="radio"/>
Segment C-D :	<input checked="" type="radio"/>	Segment G-H :	<input type="radio"/>
Segment D-E :	<input type="radio"/>	Segment H-D :	<input type="radio"/>
Segment E-F :	<input type="radio"/>	Segment H-E :	<input type="radio"/>

Sur les cartes d'inventaire à l'échelle de 1 : 40 000, avez-vous des éléments d'information ou des précisions à apporter sur la portion de territoire qui vous concerne.

Éléments d'information ou précisions (veuillez préciser le ou les segments en cause)

Voir annexe : Guide de présentation d'avis sur
les variantes de tracé - Section 1

Section 2 — Les variantes de tracé

En ce qui concerne les variantes de tracé, trouvez-vous que...

■ ... la variante 1 (points A, B, C, D, E et F) est :

acceptable

acceptable avec conditions ou modifications

inacceptable

Expliquez votre réponse en fonction des segments concernés :

Voir annexe : Guide de présentation d'avis sur
les variantes de tracé - Section 2 et variante 1

■ ... la variante 2 (points A, B, G, C, D, E et F) est :

acceptable

acceptable avec conditions ou modifications

inacceptable

Expliquez votre réponse en fonction des segments concernés :

■ ... la variante 3 (points A, B, G, H, E et F) est :

acceptable

acceptable avec conditions ou modifications

inacceptable

Expliquez votre réponse en fonction des segments concernés :

■ ... la variante 4 (points A, B, G, H, D, E et F) est :

acceptable

acceptable avec conditions ou modifications

inacceptable

Expliquez votre réponse en fonction des segments concernés :

Avez-vous des suggestions ou des commentaires à formuler pour la prochaine étape de l'optimisation du tracé si celui que vous indiquez est retenu comme tracé de moindre impact environnemental ?

Voir annexe : Guide de présentation d'avis sur les variantes de tracé. Section 2 - Avez-vous des suggestions [...] comme tracé de moindre impact environnemental?

Annexe : Guide de présentation d'avis sur les variantes de tracé sur le territoire de la réserve faunique Papineau-Labelle (Sépaq).

Ligne de 315 Kv Grand-Brûlé_Vignan

Date : 2000-01-05

Section 1- Les inventaires des milieux naturel et humain

Selon la rencontre du 17 décembre dernier avec les représentants de la Sépaq et d'Hydro-Québec; la Sépaq mentionne toujours son désaccord concernant le passage d'une telle ligne électrique dans la réserve faunique. Par contre, si une décision impliquant le passage dans la réserve est émise par les autorités en cause, un tronçon de moindre impact a été présenté dans le secteur du lac Clark (segment Clark) par les gestionnaires de la Sépaq (voir Figure 1). De plus, dans la partie sud de la réserve, une proposition a été présentée par Hydro-Québec concernant une variante sud-ouest dans la municipalité de Mullgrave-et-Derry. Cette dernière variante est considérée comme ayant plus d'impact négatif pour le développement de la réserve (pêche, chasse, réseau routier) comparativement à la proposition initiale. Ainsi, la Sépaq favorise le tronçon initial pour la partie sud de la réserve pour son développement futur.

Section 2- Les variantes de tracé

Variante 1-)

Pour la Sépaq, le segment C-D est inacceptable. La ligne biterne ne doit pas passer dans la réserve faunique Papineau-Labelle. En raison de motif économique, de la perception de la clientèle à l'égard d'une telle ligne dans la réserve de même que du développement futur du territoire, la Sépaq est prête à proposer certaines modifications au segment original afin de favoriser un développement de moindre impact pour son développement. Les autorités en matière de pouvoir décisionnel, sur l'établissement du passage de la ligne biterne à 315 Kv, doivent donc être informées de la position de la Sépaq et des faits suivants pour le tracé suggéré avant de rendre une décision finale sur la boucle à construire. Par ailleurs, la Sépaq demande que cette proposition du tracé, soit annexée dans un addenda des modifications pour le dépôt du rapport d'avant-projet au ministère de l'Environnement du Québec pour fin de consultation.

Un tronçon de moindre impact a été reformulé dans le secteur du lac Clark par les gestionnaires de la Sépaq au début des pourparlers avec Hydro-Québec, le 9 octobre 1999. Depuis lors, la présente demande n'a pas fait partie de l'étude d'impact par le groupe Nove inc. mandaté par Hydro-Québec pour réaliser la présente étude. Cette présente demande expose donc les différentes formulations que la Sépaq considère névralgiques et essentielles dans la poursuite du développement du territoire de la réserve faunique Papineau-Labelle.

Selon le tableau 1, il appert que le réseau de chemin forestier primaire et secondaire, de même que le réseau de ski actuel ou en développement, seront moins touchés par l'aspect visuel de la ligne biterne pour le secteur du lac Clark comparativement à la proposition initiale de la ligne à proximité de la route 2 et de l'accueil Mulet.

Tableau 1 : Impact de la ligne biterne à 315 Kv sur les propositions à l'étude par Hydro-Québec et la Sépaq sur les infrastructures majeures.

Infrastructure	Proposition Hydro-Québec	Proposition SÉPAQ
Chemin	7	2
Réseau ski	1	1
Réseau ski projeté	1	0

Considérant que le trajet proposé par le Sépaq aura un impact visuel moindre pour les chasseurs, pêcheurs et villégiateurs, comparativement à la proposition initiale en bordure du chemin principale #2; il appert que ce dernier trajet aura des effets négatifs tant qu'à la perception de la clientèle diversifiée fréquentant la réserve. La Sépaq réitère donc sa demande pour une modification du tracé tel que proposé lors de la rencontre du 17 décembre 1999 avec les représentants d'Hydro-Québec. La Sépaq affirme donc que le tronçon du lac Clark est celui de moindre impact pour la clientèle et le développement économique de son territoire.

Section 2- Les variantes de tracé

Avez-vous des suggestions [...] comme tracé de moindre impact environnemental?

Si le segment C-D est retenu par les instances gouvernementales en cause avec les modifications apportées par la Sépaq dans le secteur du lac Clark, les gestionnaires de la Sépaq voudront rencontrer les dirigeants d'Hydro-Québec afin de négocier certaines demandes relatives au réseau routier, au déménagement du poste d'accueil et en particulier pour l'aménagement faunique à proximité de la ligne électrique comprise sur le territoire de la réserve.

